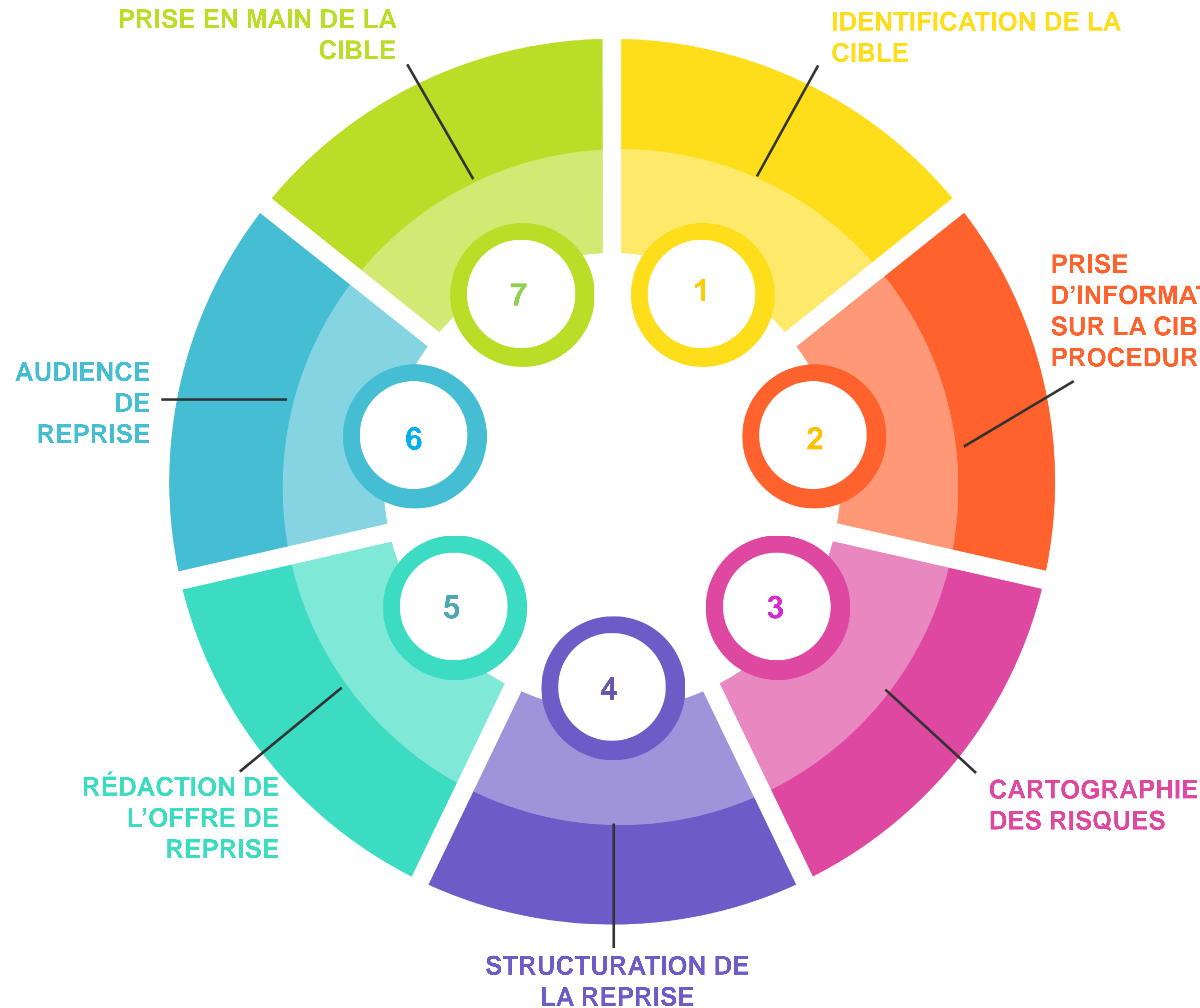


# Vous envisagez de reprendre une entreprise à la barre du tribunal :

## voici les principales étapes du processus



- **IDENTIFICATION DE LA CIBLE**
  - Présentation du projet - objectifs de croissance externe
  - Sourcing des opportunités - veille ciblée
  - Process en cas de 1ère acquisition
  - Structuration d'une équipe dédiée
- **PRISE D'INFORMATIONS SUR LA CIBLE ET LA PROCEDURE**
  - Rapprochement avec les organes de la procédure (administrateur judiciaire) – contexte - existence d'offres concurrentes
  - Audit de la cible
- **CARTOGRAPHIE DES RISQUES JURIDIQUES, FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS**
  - Identification des risques juridiques (actifs et contrats clés, coût social, ...)
  - Analyse des risques financiers – transfert des dettes et sûretés
  - Anticipation des risques opérationnels
- **STRUCTURATION DE LA REPRISE**
  - Structuration juridique et financière de l'offre
  - Retroplanning des opérations nécessaires à la formulation de l'offre - création éventuelle d'une NewCo
- **RÉDACTION DE L'OFFRE DE REPRISE**
  - Formalisation de l'offre intégrant les mentions obligatoires
  - Mise en avant des points forts du projet face à des concurrents potentiels
- **AUDIENCE DE REPRISE**
  - Conseil sur l'amélioration éventuelle de l'offre
  - Assistance et représentation lors de la remise de l'offre au Tribunal
- **PRISE EN MAIN DE LA CIBLE**
  - Assistance en vue de l'entrée en jouissance du fonds
  - Formalisation des actes de cession
  - Mainlevée de sûretés

Pour en discuter : Alexandre JAMES – Marie-Véronique LUMEAU – Stéphane WOOG  
 WOOG & Associés, Avocat au Barreau de Paris

[ajames@woogassocies.com](mailto:ajames@woogassocies.com) ; [mvlumeau@woogassocies.com](mailto:mvlumeau@woogassocies.com) ; [swoog@woogassocies.com](mailto:swoog@woogassocies.com)